



FRANCE

Un engouement inédit pour l'apprentissage

Plus de 500 000 contrats ont été signés en 2020, surtout dans des petites entreprises

Record battu et de loin. En 2020, le nombre de contrats d'apprentissage signés dans le secteur privé a atteint 495 000, soit un accroissement de 40 % par rapport à 2019. En tenant compte des embauches réalisées sous ce statut par des employeurs publics, la barre des 500 000 a été dépassée. Il s'agit d'un « *résultat historique* », s'est réjouie la ministre du travail, Elisabeth Borne, en dévoilant ces données quasi définitives, vendredi 5 février.

La tendance était déjà orientée – légèrement – à la hausse, à la fin du quinquennat de François Hollande. Elle s'est amplifiée, de façon spectaculaire durant les deux dernières années, illustrant un engouement inédit pour cette filière fondée sur des allers-retours entre séjours en entreprise et cours dispensés dans des centres de formation pour apprentis (CFA).

D'après le ministère du travail, les contrats d'apprentissage conclus en 2020 l'ont été dans des sociétés de moins de 50 salariés dans deux cas sur trois. Le commerce de détail est le premier secteur à avoir enrôlé ce type de main-d'œuvre, devant le bâtiment et les travaux publics et les industries alimentaires. La dynamique est tirée par les diplômés du supérieur, mais la part des jeunes ayant le niveau du bac ou un niveau de diplôme inférieur progresse aussi un peu, selon M^{me} Borne.

Plusieurs facteurs sont à l'origine d'un tel succès. Il y a, tout d'abord, l'instauration, en 2020, d'aides exceptionnelles (de 5 000 ou 8 000

euros, selon les situations) pour les patrons qui embauchent un apprenti. La loi « avenir professionnel » de septembre 2018 a, elle aussi, joué un rôle, en libérant le système et en retirant, au passage, des pouvoirs aux conseils régionaux : désormais, l'ouverture d'un CFA n'est plus soumise à une autorisation administrative et les entreprises peuvent créer ce type d'établissement, si elles veulent inculquer à des travailleurs les compétences qu'elles recherchent.

Enfin, comme l'a reconnu M^{me} Borne dans un entretien aux *Echos*, l'envolée des contrats d'apprentissage résulte, en partie, « d'un transfert de 80 000 contrats de professionnalisation » – une autre voie de formation qui s'ap-

puie, elle aussi, sur l'alternance entre enseignements et immersions professionnelles. Ce jeu de vases communicants entre les deux dispositifs tient au fait que le premier est devenu plus attractif que le second, du point de vue de l'employeur, depuis la réforme de 2018.

« Prudence de mise »

Les chiffres rendus publics vendredi par le gouvernement constituent, « dans l'absolu, une bonne nouvelle, mais la prudence peut être de mise, à ce stade, car cette hausse du nombre de contrats d'apprentissage signés doit aussi être appréciée au regard du taux d'abandon durant les parcours et des résultats en termes d'insertion professionnelle », commente Carole Tuchsirer, socio-écono-

miste au centre d'études de l'emploi et du travail du Conservatoire national des arts et métiers.

Présidente de la Fédération nationale des associations régionales de directeurs de CFA, Roselyne Hubert se félicite du boom de l'apprentissage, tout en signalant un « *point d'inquiétude* » : « *Le financement de l'alternance n'est pas stabilisé* », confie-t-elle, en faisant allusion au fait que le système est déficitaire, les besoins en crédits ayant explosé tandis que les recettes ont fortement diminué sous l'effet de la crise.

« *La communication du gouvernement devrait être plus modeste, car la hausse observée en 2020 a été, pour une grande part, artificiellement soutenue par les primes exceptionnelles allouées aux employeurs* », enchaîne David Margueritte, l'élu (Les Républicains) chargé du dossier à Régions de France, l'association qui regroupe les conseils régionaux. Ces aides, remarque-t-il, contribuent à accréditer « *l'idée que l'apprentissage est gratuit alors qu'il s'agit d'un investissement assorti d'un coût pour l'entreprise* » : « *Sur un plan pédagogique, ce n'est pas le bienvenu.* » En charge des questions de formation et d'emploi à FO, Michel Beaugas se dit, pour sa part, préoccupé par le sort de « *plusieurs dizaines de milliers de jeunes qui sont en CFA sans avoir, à ce stade, signé de contrat avec une société* ». ■

BERTRAND BISSUEL

